

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 8 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mme LAVANNE Faosat, MM : BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Excusé(s) : Mme DARGERÉ Evelyne

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LEBLOND Valérie à M. CHOFFY Patrick, M. DRAPPIER Ludovic à M. MARTIN Englebert

Absent(s) : MM : BLOT Bernard, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer

A été nommée secrétaire : Mme LAVANNE Faosat

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 03/03/2022 - **Date d'affichage** : 04/03/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/03/2022 et publication ou notification du 10/03/2022.

Début séance 18h30 – fin de séance 19h30.

SOMMAIRE

- VALIDATION DEVIS ECMO - BUDGET ANNEXE
- VALIDATION DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE - ZONE AU - BUDGET ANNEXE

2022-10 – VALIDATION DEVIS ECMO – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la zone AU et de son permis d'aménager, tous les frais s'y rapportant doivent être intégrés dans le Budget Annexe.

Il présente le devis de l'entreprise ECMO d'un montant de 39 800 € HT soit 47 760 € TTC concernant les études préliminaires :

- tranche ferme (études avant-projet, choix d'un BET sols, permis d'aménager, intervention de l'architecte...).
- tranche conditionnelle 1 (études PRO / DCE, choix d'un SPS, travaux VRD, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis de l'entreprise ECMO d'un montant de 39 800 € HT soit 47 760 € TTC
- INDIQUE que la somme sera imputée en investissement sur le Budget Annexe 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-11 – VALIDATION DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE – ZONE AU – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la zone AU en vue de la création du Lotissement des 4 Vents, il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique.

Après étude des dossiers par les élus, il a été décidé de retenir le devis de ICSEO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

- VALIDE le devis de l'entreprise ICSEO pour un montant HT de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC
- INDIQUE que la somme sera imputée en investissement sur le Budget Annexe 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

En mairie, le 10/03/2022

Le Maire
Patrick CHOFFY



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Choffy', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de BOISSEAUX' at the top and 'LOIRET' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. Below the coat of arms, the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' is visible. Two small stars are positioned on either side of the coat of arms.